

- Proscrire les griffes



PROSCRIRE
LES GRIFFES

(PERMIS SEULEMENT
SI ABATTAGE)

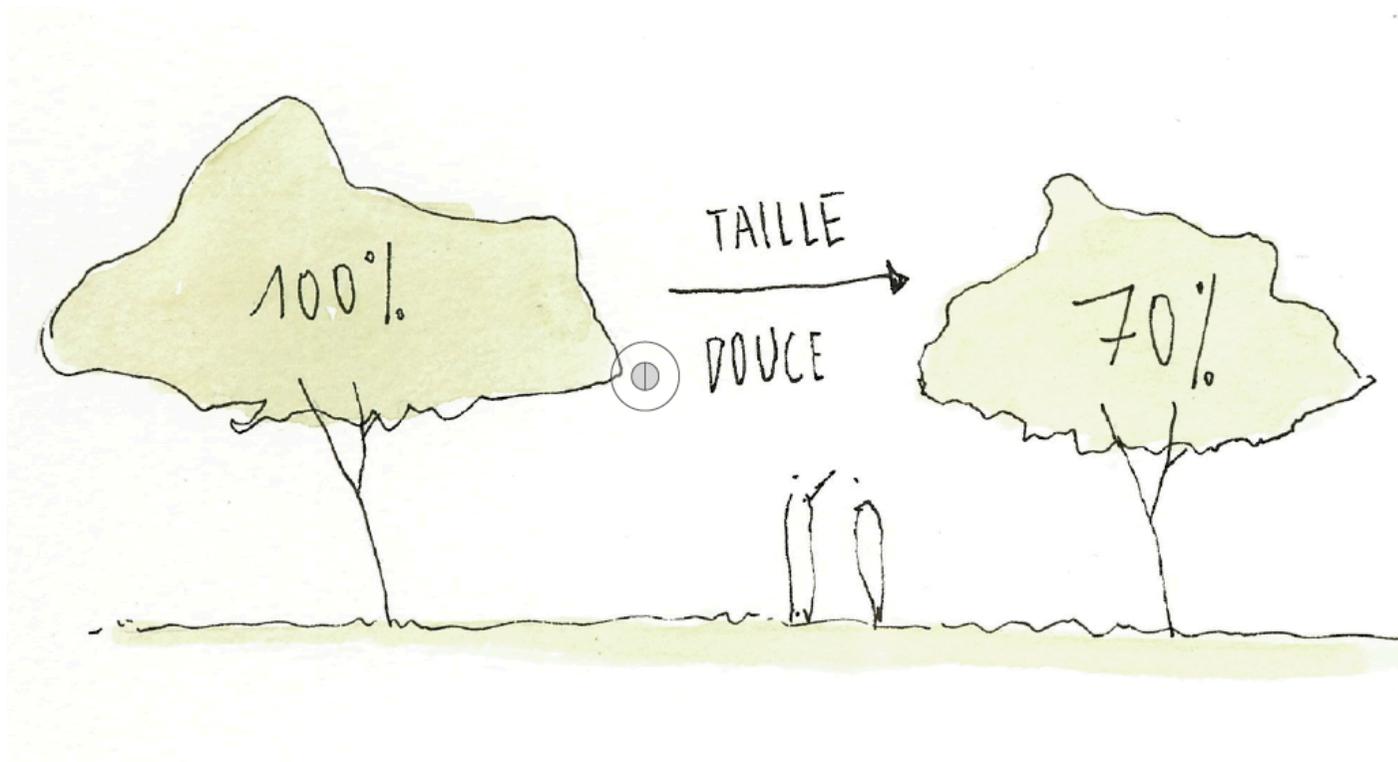
Un élagueur, ou arboriste grimpeur, utilise des systèmes de cordes pour pouvoir évoluer dans l'arbre. Cette technique permet de minimiser les impacts négatifs de la grimpe. En effet, chaque blessure du tronc ou des branches est une porte ouverte pour les bactéries, champignons, virus qui peuvent mettre en péril un arbre. Les systèmes de cordes limitent ses blessures.

Les griffes (griffes au niveau des chaussures permettant de s'ancrer dans l'arbre, en rouge sur le dessin) sont à proscrire pour tout entretien dans un arbre s'il n'est pas abattu, car les griffes créent de multiples petites blessures.

- Ne pas enlever plus de 30% du volume foliaire

Les feuilles sont le support de fonctions vitales chez l'arbre : respiration, évapotranspiration, photosynthèse.

Enlever une part importante du feuillage reviendrait à limiter drastiquement les fonctions vitales d'un arbre et donc à l'affaiblir.



- Respecter les angles de coupe lors des tailles

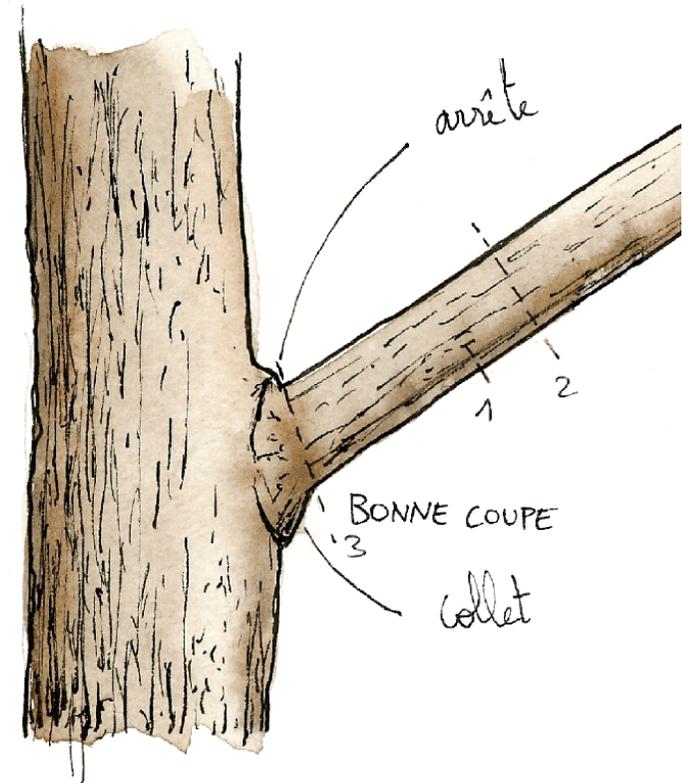
Chaque coupe de branche doit se faire en respectant un angle de coupe particulier allant de l'arrête au collet de la branche.

Cet angle permet de garantir la fermeture de l'ouverture par un bourrelet cicatriciel (si le diamètre de coupe n'est pas trop élevé).

Une coupe ne respectant pas cet angle a de fortes chances de gêner la mise en place de ce bourrelet cicatriciel.

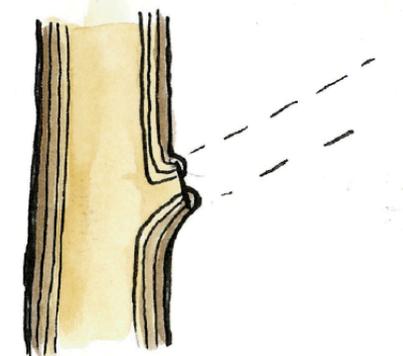
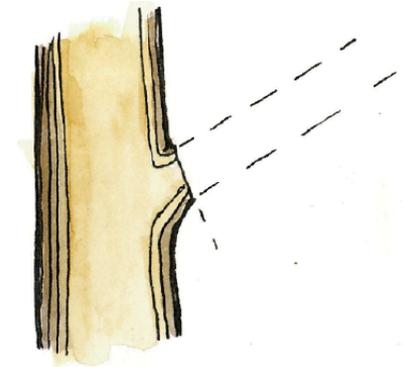
Enfin la coupe en trois temps permet d'éviter les déchirements au niveau de l'écorce du tronc en cas de rupture de branche sous sa propre masse.

La coupe 1 (cf. schéma) a pour rôle de prévenir ce déchirement lorsque la coupe 2 est réalisée. Lors de la coupe finale (la 3), il ne reste qu'un petit chicot ne menaçant pas de rupture et donc de déchirure de l'écorce du tronc.

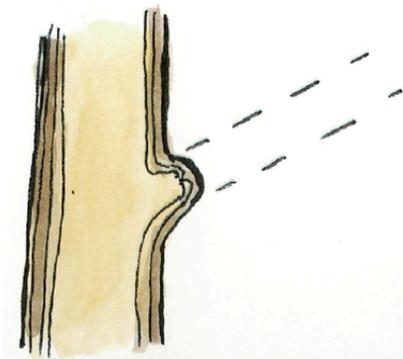


L'ANGLE DE COUPE

Une taille avec un angle de coupe respecté (et de faible diamètre) permet la fermeture de la plaie par un bourrelet cicatriciel.

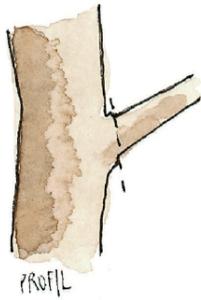


Le bourrelet cicatriciel se met en place et commence à refermer la plaie.



La plaie est entièrement refermée

BONNE COUPE



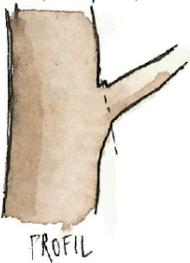
bourellet cicatriciel normal

COUPE TROP LOIN DE LA RIDE



chicot

COUPE TROP PROCHE / SUR LA RIDE



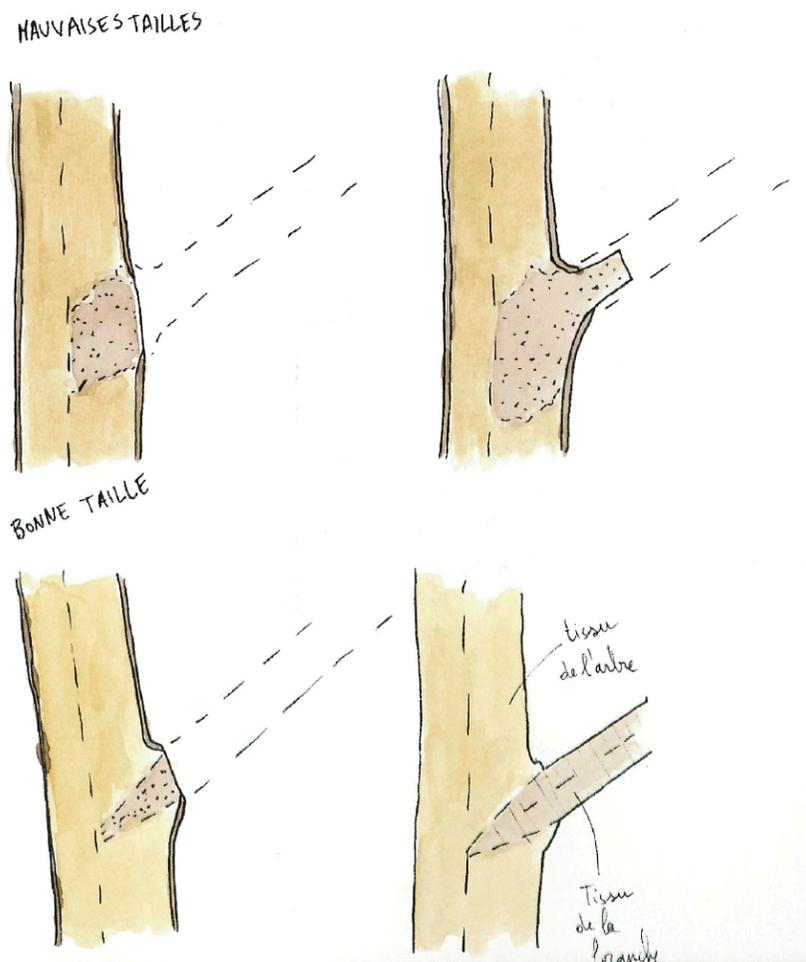
- bourellet en fer à cheval

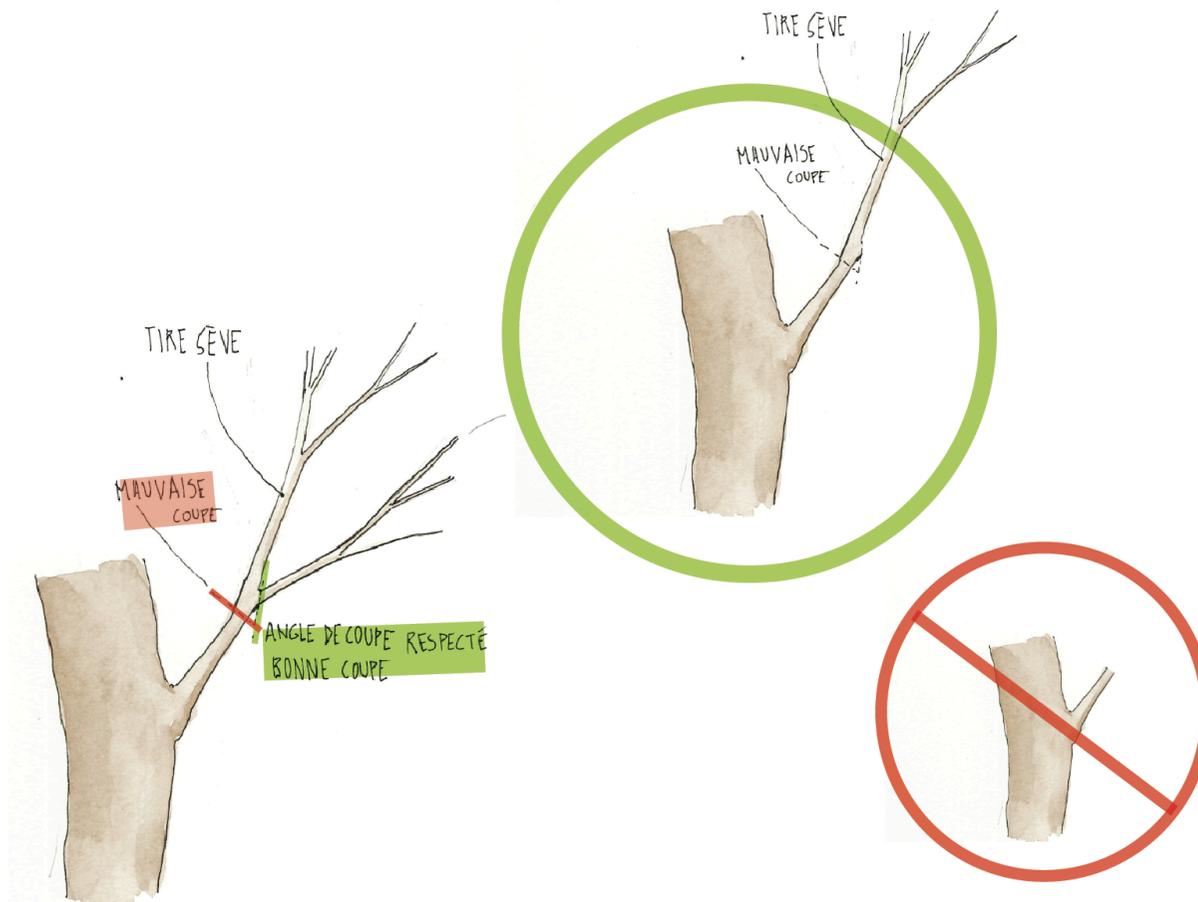
Les conséquences d'une coupe mal réalisée :

- trop éloignée : le bout de branche reste sèche et crée un chicot de bois sec empêchant la fermeture de la plaie par le bourellet cicatriciel.

- trop proche du tronc : le bourellet cicatriciel est incomplet, il a une forme de fer à cheval limitant la fermeture après la coupe.

Dans les 2 cas (chicots ou coupe trop proche du tronc) les risques de pourriture sont importants et peuvent menacer le tronc et donc l'arbre tout entier. En effet, l'insertion de la branche se faisant depuis le cœur du tronc, si le bois de la branche pourrit, il peut contaminer le bois du tronc.





Réaliser des tailles sur tire-sève

Pour chaque coupe un rameau, appelée tire-sève doit être conservé. Les bourgeons présents sur cette branche vont ainsi attirer la sève et favoriser la fermeture de la plaie réalisée. Le diamètre du tire-sève ne doit pas être inférieur à 1/3 du diamètre du rameau coupé.

Une coupe sans tire-sève peut provoquer l'apparition d'un chicot, la sève ne circulant plus dans cette section.

- Réaliser des tailles de faible diamètre



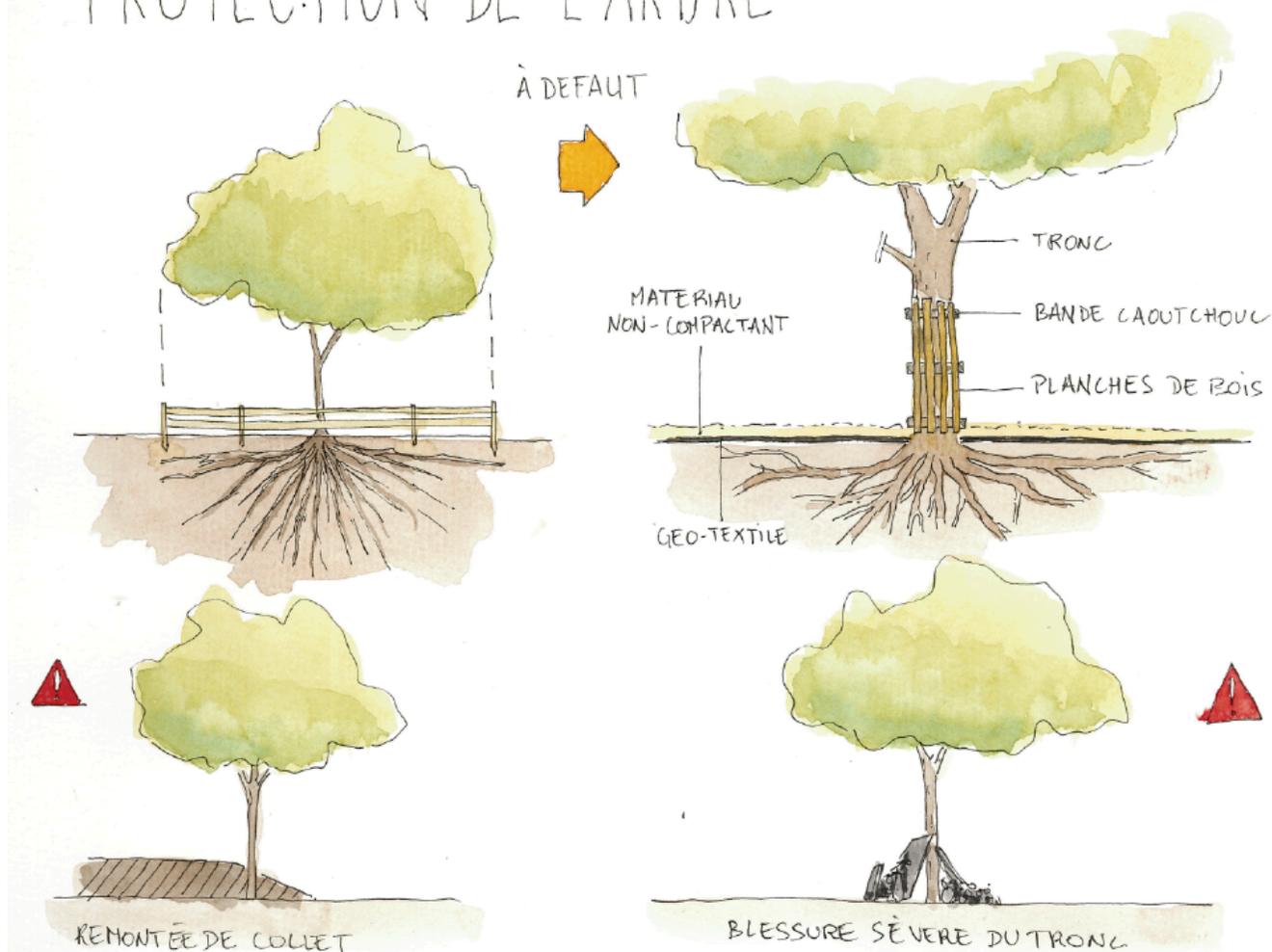
Réaliser des tailles sur des branches de grand diamètre doit être évité sauf cas de force majeure (par exemple une branche déchirée après cyclone).

Même si l'angle de coupe est respecté, l'arbre ne pourra pas refermer la plaie créée.

Les coupes de plus de 7 cm de diamètre sont à éviter.

- Protéger l'arbre durant le chantier

PROTECTION DE L'ARBRE



Lors d'un chantier, l'arbre doit être protégé.

Il peut l'être au niveau du tronc avec la mise en place d'une protection contre les impacts.

Il doit également bénéficier d'un périmètre de sécurité (barrière autour de l'arbre) évitant le passage des engins sous son houppier ou le stockage de produits lourds ou polluants.